

Publié le 30 mars 2010

Parcs d'activité : L'atout environnemental

Lieu clé du développement économique, les parcs d'activité de l'hexagone jouent de plus en plus la carte de l'environnement pour renforcer leur attractivité. A la pointe de l'innovation, les Sem peuvent apporter un soutien précieux dans cette démarche de qualité. Les rencontres nationales Palme ont fait le point à Dijon, les 24 et 25 mars, sur les atouts du développement durable considéré comme un véritable « outil marketing territorial ».



« Dans le domaine de l'aménagement, les zones d'activités constituent un enjeu majeur de développement », a expliqué Philippe Thiard, maître de conférences (Université Paris Est Créteil Val de Marne), à l'occasion des Rencontres nationales Palme organisées à Dijon les 24 et 25 mars. Reflet de l'attractivité des territoires, ces parcs d'activité jouent ainsi un rôle déterminant dans le dynamisme d'une ville, d'un département, voire même d'une région. D'où l'importance d'une certification de type Iso 14001, devenu un outil marketing qui leur donne une dimension et une attractivité supplémentaires. Toutes les questions liées à l'environnement peuvent être prises en compte telles qu'aménagement paysager, gestion collective des déchets, traitement de l'eau, respect de la qualité de l'air et de l'environnement sonore ou encore cohérence urbaine, maîtrise de la circulation des personnes et des biens, et préservation de la santé.

L'[association nationale Palme](#) se situe résolument dans le paysage des acteurs attachés au développement des territoires d'activités, avec « la volonté d'y inscrire la qualité environnementale et le développement durable comme principes fondateurs ». L'exemple du travail des sociétés d'économie mixte a été largement évoqué lors des rencontres de Dijon avec la participation de Thierry Lajoie, directeur général des Entreprises publiques locales d'aménagement de l'Agglomération Dijonnaise ([Semaad](#) et [Splaad](#)). L'exemple de la Franche-Comté a également été évoqué. La [Sodeb](#), Sem chargée de l'aménagement de l'Aéroparc de Fontaine et de la mise en œuvre de son système de management environnemental, pilote désormais un groupement d'intérêt économique (GIE) qui doit conduire vers la certification de parc Innovia de Dôle et du parc d'activités Technoland. Initié et porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, l'extension de ce dernier est actuellement géré par la [SEDD](#) (Société d'équipement du département du Doubs). En qualité d'aménageur durable et de partenaire du développement local, la Sem s'est engagée, en partenariat avec la collectivité, à mettre en œuvre une politique environnementale ambitieuse s'appuyant sur une certification Iso 14001. Lancée en 1996 pour valider la qualité du système de gestion de l'environnement au sein des entreprises, notamment industrielles, cette norme internationale « a été transposée à l'aménagement et à la gestion de zones d'activités », rappelle Philippe Thiard. Appuyée, entre autres par des Sem, cette évolution a pris en France une ampleur particulière : on compte dans l'hexagone pas moins de dix-sept espaces d'activités certifiés et une quinzaine sur le point de l'être, « chiffres sans équivalent à l'échelle européenne ».